

- L'UE étudie la restriction des microplastiques, notamment dans les cosmétiques.
- Quelles sont les alternatives disponibles ?

La chasse aux microplastiques dans les cosmétiques

La plupart des consommateurs ne sont pas au courant qu'il y a des microplastiques dans leurs produits", note Lucie Padovani, de Surfrider Foundation Europe. Une fois qu'on leur donne l'info, c'est pour eux très dur de faire le tri eux-mêmes parce que ce sont des listes d'ingrédients qui ne sont pas forcément faciles à déchiffrer." Déodorants, maquillage, shampoing, dentifrices ou crèmes pour le visage... Des microplastiques ont en effet été trouvés dans neuf produits sur dix des dix marques de cosmétiques les plus populaires en Europe, selon une étude de la Plastic Soup Foundation. En Europe, 7 kg de plastique issus de produits cosmétiques se retrouveraient dans l'environnement chaque minute.

Ce constat alarmant pourrait pourtant bientôt appartenir au passé grâce à une proposition de restriction visant les microplastiques ajoutés intentionnellement. Celle-ci doit être discutée par le comité Reach du Parlement européen, qui se réunissait ce mercredi. "Un vote pourrait avoir lieu ce 1^{er} mars, mais nous n'en sommes pas encore certains, indique la militante, qui suit le dossier pour

l'association de défense des océans. Il n'est pas sûr non plus que la proposition soit adoptée si elle est votée. Il y a pas mal d'incertitudes."

"Cette proposition de restriction, cela fait des années qu'elle a été annoncée et qu'elle est discutée, mais il y a eu beaucoup de retard dans ce dossier", déplore Lucie Padovani, qui précise que les cosmétiques ne sont pas les seuls produits visés par la proposition. Terrains en gazon artificiel, engrais, produits de nettoyage, peintures ou détergents ménagers et industriels... Une large gamme d'applications de microplastiques ajoutés intentionnellement avait été identifiée en 2019 par l'Echa, l'Agence européenne des produits chimiques.

Des délais jugés trop longs

Après des mois de patience, il aura fallu attendre fin août pour que la proposition voie le jour. "Il y a des éléments où il y a de grandes victoires", relève l'environnementaliste, ajoutant que l'association de défense des océans est "très favorable" au principe d'une restriction. Quelques ombres persistent cependant au tableau.

Outre la définition même de micro-

plastiques – que Surfrider juge partiellement en raison de l'exclusion des nanoplastiques –, ce sont surtout les périodes de transition accordées à certains secteurs qui posent problème. Le texte prévoit notamment 12 ans de délai pour l'industrie des cosmétiques. "Il était déjà temps avant pour certains de commencer à s'adapter et pourquoi pas anticiper les potentielles restrictions", argumente Lucie Padovani.

"Il faut que ça passe"

Le 20 février, près d'une vingtaine d'associations de protection de l'environnement ont adressé une lettre aux membres du comité Reach en les invitant à soutenir la proposition de restriction. "Il n'existe aucun motif scientifique raisonnable pour justifier l'exclusion des nanoplastiques et des microplastiques solubles et biodégradables. Rien ne justifie non plus de longues périodes de transition pour des utilisations telles que les cosmétiques, pour lesquelles on sait qu'il existe des alternatives appropriées commercialisées depuis des années", souligne le texte, citant en exemple une autre lettre ouverte, cette fois signée par



Neuf produits cosmétiques sur dix contiendraient des microplastiques.

Terrains
en gazon
artificiel, engrais,
produits
de nettoyage...
Les cosmétiques
ne sont pas
les seuls visés
par la
proposition.



SHUTTERSTOCK

La “clean beauty”, un concept purement marketing ?

Sans parabène, silicone, huiles minérales, éthanolamine, PEG, phenoxyethanol, phtalates, sulfites, sulfates, formaldéhydes, oxybenzone, nanoparticules... Les cosmétiques se revendiquent de la *clean beauty* se font une place de plus en plus grande entre les produits bio et végans. Mais que faut-il penser de cette nouvelle tendance en regard du projet européen de restriction des microplastiques ?

“Ce projet est une grande première dans la mesure où, pour la première fois, il ne s’agit pas de restreindre l’usage d’une ou quelques substances bien identifiées mais bien de s’attaquer à une très grande quantité de substances présentant certaines caractéristiques ou propriétés... Qui sont encore en discussion, précise d’emblée Françoise Van Tiggelen, secrétaire générale de Detic, l’association belgo-luxembourgeoise des producteurs et des distributeurs de cosmétiques, détergents, produits d’entretien et colles. À ce stade, il n’existe donc pas de liste de SPM (synthetic polymer micro-particles ou microparticules de polymère synthétique) effectivement concernées par la restriction. La seule chose qui est sûre, à ce stade, est que le groupe de substances concernées sera très étendu, plus qu’aucune autre restriction adoptée jusqu’à maintenant, et qu’il s’agira de substances relativement variées. Cela impactera donc une grande variété de produits cosmétiques, dans lesquels ces substances remplissent des fonctions différentes: modificateur de viscosité, épaississant, tensioactif, liant, agent de nettoyage, agent filmogène (offrant une brillance, une durabilité et une résistance aux détergents élevées), agent antimoussant, émulsifiant, colorant, adjuvant/coadjuvant...”

“Promesse a été tenue”

Autant dire que toutes – ou quasi – les catégories de cosmétiques seront impactées, qu’il s’agisse de produits à rincer tels que les savons, gels douches, shampoings et dentifrices, ou de produits sans rinçage tels que crèmes de soin, crèmes solaires et produits de maquillage.

À savoir dans quelle mesure ces microplastiques sont aujourd’hui encore présents dans les produits disponibles en rayons, on rappellera que l’industrie cosmétique belge s’était engagée à supprimer, avant 2020, dans les produits à rincer, les microbilles en plastique, au cœur des débats à l’époque. “Promesse a été tenue, poursuit Françoise Van Tiggelen. Il n’y a plus aujourd’hui, légalement sur le marché, aucun produit contenant ce

type d’ingrédients dans les rayons de nos magasins, l’industrie recourant à des ingrédients de substitution.”

Protections solaires et maquillages

On ne peut malheureusement pas en dire autant pour les autres ingrédients couverts par le texte en débat actuellement au niveau européen. “Pour certains d’entre eux, les perspectives de substitution se dessinent même si elles ne sont pas aussi facilement accessibles que pour les microbilles, mais pour d’autres pas du tout, s’inquiète la secrétaire générale de Detic. Tous les laboratoires de recherche des entreprises sont bien entendus sur le sujet, mais il y a de grandes différences d’avancement suivant le type de produits. L’optimisme est de mise pour les produits à rincer, même si la conversion de toutes les formules concernées demandera du temps. Du côté des produits sans rinçage, en revanche, la situation est beau-

“Le secteur du maquillage se retrouve face à un énorme défi: développer une toute nouvelle technologie.”

Françoise Van Tiggelen,
Secrétaire générale de Detic

coup plus contrastée. On s’inquiète par exemple pour les produits de protection solaire et le secteur du maquillage, dans son ensemble, se retrouve face à un énorme défi: développer une toute nouvelle technologie (on est ici très loin de la ‘simple’ substitution d’ingrédients) ou accepter que les produits vendus demain dans l’Union européenne ressemblent à ceux qui nous étaient proposés il y a plusieurs décennies. Et donc finis les maquillages longue tenue, retour au ‘repoudrage’ fréquent...”

Paysage encore flou

Alors, quelles sont à ce jour les alternatives existantes et à favoriser ? Et que penser des produits dits *clean beauty* ? “Beaucoup d’informations opportunistes circulent à ce sujet, mais, dans un paysage encore aussi flou, elles sont souvent largement infondées, selon cette spécialiste. Qui peut prétendre aujourd’hui que son produit cosmétique ne contient pas de SPM alors que la définition même de l’intrus n’est pas encore clairement établie ? *Clean beauty* ou *Clean cosmetics* est un concept marketing basé sur la chémophobie et surtout sur le dogme de la naturalité. Si le fond est compréhensible, il n’a pas de fondement scientifique ou objectif. C’est avant tout une tendance comme d’autres qui surfent sur les peurs sociétales et sur le mythe de la naturalité ‘bonne, sans danger et sans impact environnemental’. Une utopie aux accents trompeurs mais très aguichante. Le concept n’est pas négatif, mais doit être considéré pour ce qu’il est: du marketing qui rencontre les attentes de certains consommateurs.”

Laurence Dardenne

des marques de *clean beauty*.

Les vingt associations à l’origine de la lettre aux membres du comité rappellent que cette restriction est “une occasion à ne pas manquer de prendre l’initiative et de montrer l’exemple en matière de réglementation stricte des produits chimiques les plus dangereux”.

Pour Surfrider, cette réunion représente une “dernière chance”. “Il faut que ça passe parce que si ça n’est pas adopté, on repartira sur presque de zéro. On arrive vers la fin du mandat de la Commission, il y a de gros risques que le sujet soit juste complètement éclipsé et qu’on ne s’attaque pas du tout à ce problème... À moins que la prochaine Commission en fasse un de ses premiers sujets, mais ça n’est pas certain”, explique Lucie Padovani. Et de conclure: “On aurait préféré plus d’ambition. Mais pour chaque jour qui passe, on perd du temps. Et du temps, on n’en a plus vraiment en ce qui concerne la pollution aux microplastiques.”

Aurélié Demesse

EN BREF

Santé

La moitié des cancers du côlon est détectée tardivement

Un Belge sur deux se voit diagnostiquer un cancer du côlon à un stade avancé. Le taux de survie chute à 15% pour ces diagnostics tardifs, alors qu’à un stade précoce, les chances de guérison sont supérieures à 90%. Dès lors, à l’occasion du mois du cancer du côlon, en mars, l’ONG Stop Cancer Côlon encourage la population à passer un test de dépistage gratuit proposé par le gouvernement. “Si vous recevez ce test gratuit dans votre boîte aux lettres, faites-le ! C’est un jeu d’enfant”, insiste l’ONG. (Belga)

Environnement

Pesticides: l’État belge mis en demeure

Les associations environnementales Nature & Progrès et Pesticide Action Network Europe annoncent mardi avoir mis en demeure la veille l’État belge, via le ministre fédéral de l’Agriculture, David Clarinval (MR). Elles reprochent au fédéral d’avoir autorisé le 19 janvier un insecticide à base d’indoxacarbe, une substance active dont le renouvellement a été refusé par la Commission européenne en novembre 2021, et ce malgré un arrêt de la Cour de justice de l’Union européenne. (Belga)

Environnement

Un sommet pour le futur des forêts tropicales

Chefs d’État, responsables d’organisations internationales, institutions financières, mais aussi ONG vont se réunir au One Forest Summit, organisé du 1^{er} au 2 mars au Gabon. Cette année a pour thème la préservation des forêts tropicales. En effet, c’est dans les zones tropicales (45%) et boréales (27%) que se concentrent près des trois quarts des forêts mondiales, levier essentiel de la lutte contre le changement climatique et habitat de la majeure partie de la biodiversité de la planète. (D’après AFP)